

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **23 novembre 2021 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, Mme Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Normand Dupont, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, Yves Tessier, directeur du Service de police et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...  
2021-11-603**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-604**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray que le procès-verbal de la séance ordinaire du **5 octobre 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...  
2021-11-605**

**RÈGLEMENT 1571-2**

---

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1571-2 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances**.

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1571-2 modifiant le Règlement 1571 sur la paix, l'ordre et certaines nuisances**.

**RÉSOLUTION...  
2021-11-606**

**APPROBATION – SECOND PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-163 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 octobre 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-163 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Second projet de règlement 1418-163 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-607**

**APPROBATION – SECOND PROJET  
DE RÈGLEMENT 1418-165 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 octobre 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-165 P1*;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 6 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que le *Second projet de règlement 1418-165 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-608**

**DEMANDE DE CONVERSION D'UN IMMEUBLE  
LOCATIF EN COPROPRIÉTÉ DIVISE  
DEMANDE DE PERMIS 2021-00191  
11, BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement 1335 concernant la conversion d'immeubles en copropriété divise, quiconque désire convertir un immeuble locatif situé sur le territoire de la Ville en copropriété divise doit préalablement obtenir l'autorisation du conseil;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation dûment produite doit être soumise, pour fins d'étude, au comité consultatif d'urbanisme de la Ville;

**ATTENDU QUE** l'étude de marché déposée par « Caprea », en date du 7 septembre 2021, conclut qu'il y a suffisamment de logements similaires sur le territoire de la Ville de Blainville;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-08.1** du 19 octobre 2021 du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'accorder la demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise pour l'immeuble portant l'adresse civique 11, boulevard de Chambéry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-609**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2021-02854**  
**842, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**  
**(BÂTIMENT COMMERCIAL)**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction d'une habitation multifamiliale isolée de cinq étages et de quarante logements.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Nicole Ruel que soit autorisée la démolition du bâtiment principal à usage commercial situé au 842, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-610**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2021-02855**  
**846, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**  
**(BÂTIMENT COMMERCIAL)**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la démolition permettra la construction d'une habitation multifamiliale isolée de cinq étages et de quarante logements.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit autorisée la démolition du bâtiment principal à usage commercial situé au 846, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-611**

**DEMANDE DE DÉMOLITION 2021-03017**  
**16, 64<sup>E</sup> AVENUE OUEST**  
**(HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE)**

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QU'**aucun projet de remplacement n'est déposé;

**ATTENDU QUE** la propriété présente un danger pour la sécurité du public.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit autorisée la démolition de l'habitation unifamiliale isolée située au 16, 64<sup>e</sup> Avenue Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-612

DEMANDE DE DÉMOLITION 2021-03111  
1490, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(BÂTIMENT COMMERCIAL)

---

**ATTENDU** les dispositions des *Règlements d'urbanisme* concernant la démolition d'immeuble;

**ATTENDU QUE** la propriété présente un danger pour la sécurité du public;

**ATTENDU QUE** le bâtiment sera remplacé par un projet intégré mixte, à l'intersection des boulevards du Curé-Labelle et Céloron, qui fera l'objet d'une future demande de PIIA.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel que soit autorisée la démolition du bâtiment principal à usage commercial situé au 1490, boulevard du Curé-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-613

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 19 OCTOBRE 2021

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **19 octobre 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-614

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00176  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGE ARRIÈRE)  
8, RUE DES CYPRES  
(LOT 4 378 276)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.9** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **4 378 276** du Cadastre du Québec (*8, rue des Cyprès*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge arrière de 5,6 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-325, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge arrière minimale de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-615

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00202  
NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL  
(MARGE AVANT ET AIRE D'ISOLEMENT  
D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT)  
300, RUE LEGAULT  
(LOT 6 226 028 / NOUVEAU LOT 6 448 375)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.1** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur David Malenfant qu'il soit accordé au lot **6 226 028 (nouveau lot 6 448 375)** du Cadastre du Québec (*300, rue Legault*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal projeté** :

- **Une marge avant de 11 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone I-569, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 15 mètres est prescrite;
- **Une aire d'isolement de 0,5 mètre le long d'une ligne de rue**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prévoit qu'une aire de stationnement doit comporter une aire d'isolement d'une largeur minimale de 6 mètres le long d'une ligne de rue.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-616

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00187  
NOUVELLE HABITATION MULTIFAMILIALE  
(RAPPORTS BÂTI/TERRAIN ET PLANCHER/TERRAIN)  
1045, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
(LOT 2 656 516)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.2** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la demande concerne la construction projetée d'une habitation multifamiliale isolée;

**ATTENDU QUE** la dérogation demandée pour le rapport bâti/terrain est de 0,80 et vise le stationnement en sous-sol;

**ATTENDU QUE** le rapport bâti/terrain du bâtiment principal est de 0,34;

**ATTENDU QUE** la décision concernant la demande PIIA 2021-00185 a été reportée.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de reporter à une date ultérieure la décision concernant la dérogation mineure dans le cadre de la demande 2021-00187, pour le 1045, boulevard du Curé-Labelle.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Une citoyenne demande à quelle date sera reportée la demande de dérogation mineure et s'il y aura un nouvel avis public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-617

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00190  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION  
UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGES LATÉRALES TOTALES)  
218, RUE OUIMET  
(LOT 5 591 248)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.7** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé au lot **5 591 248** du Cadastre du Québec (*218, rue Ouimet*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, des marges latérales totales de 4,5 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-609, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 6 mètres sont prescrites;

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-618

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00192  
NOUVELLES HABITATIONS MULTIFAMILIALES  
(RAPPORT BÂTI/TERRAIN)  
82 ET 84, BOULEVARD DE CHAMBÉRY  
(LOT 6 320 364)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.3** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 320 364** du Cadastre du Québec (*82 et 84, boulevard de Chambéry*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour les deux bâtiments principaux projetés, un rapport bâti/terrain de 0,50**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-718, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un rapport bâti/terrain maximal de 0,40 est prescrit.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>RÉSOLUTION...</b> 2021-11-619	<b>DÉROGATION MINEURE</b> <b>DEMANDE 2021-00193</b> <b>AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE</b> <b>(PENTE DE TOIT)</b> <b>33, RUE DES LOTUS</b> <b>(LOT 1 908 446)</b>
-------------------------------------	--

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.8** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant qu'il soit accordé au lot **1 908 446** du Cadastre du Québec (*33, rue des Lotus*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une pente de toit de 6/12**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-515, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une pente de toit minimale de 8/12 est exigée.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>RÉSOLUTION...</b> 2021-11-620	<b>DÉROGATION MINEURE</b> <b>DEMANDE 2021-00194</b> <b>HABITATION MULTIFAMILIALE EXISTANTE</b> <b>(MARGE AVANT)</b> <b>56, BOULEVARD DE CHAMBÉRY</b> <b>(LOT 6 285 712)</b>
-------------------------------------	--

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.4** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 285 712** du Cadastre du Québec (*56, boulevard de Chambéry*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge avant de 4,5 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-716, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-621

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00195  
BÂTIMENT INDUSTRIEL  
(HAUTEUR D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT)  
340, RUE LEGAULT  
(LOT 6 226 024)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.5** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant qu'il soit accordé au lot **6 226 024** du Cadastre du Québec (340, rue Legault), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE un muret d'une hauteur de 3,5 mètres qui n'est pas en gradins**, alors que le Règlement 1418 de zonage prévoit qu'un muret de soutènement de plus de 2 mètres de hauteur doit être érigé en gradins.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-622

DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00197  
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE  
(MARGE AVANT SECONDAIRE)  
998, BOULEVARD JACQUES-SAINT-ANDRÉ  
(LOT 1 907 456)

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.6** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette qu'il soit accordé au lot **1 907 456** du Cadastre du Québec (998, boulevard Jacques-Saint-André), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge avant secondaire de 3 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-200, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.



À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-623**

**DÉROGATION MINEURE  
DEMANDE 2021-00203  
PISCINE CREUSÉE EXISTANTE  
(DISTANCE MINIMALE D'UNE SERVITUDE)  
20, 63<sup>E</sup> AVENUE OUEST  
(LOT 5 887 353)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation **21-10-06.10** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **5 887 353** du Cadastre du Québec (*20, 63<sup>e</sup> Avenue Ouest*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour la piscine creusée, une distance de 0,9 mètre d'une canalisation souterraine**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prévoit qu'une piscine creusée doit être implantée à au moins 1,5 mètre d'une canalisation souterraine.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-624**

**OPÉRATION CADASTRALE  
DEMANDE 2021-00055  
LOTS PROJÉTÉS 6 440 868 À 6 440 906  
RUE DU NIVOLET  
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE  
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,  
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

---

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement visant la création des lots **6 440 868 à 6 440 906** du Cadastre du Québec a été déposée;

**ATTENDU QUE** le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

**ATTENDU QUE** l'entente relative au versement de la compensation décrétée par le *Règlement 1390* (résolution 2021-03-161) inclut la contribution pour fins de parcs pour les lots 6 440 868 à 6 440 904;

**ATTENDU QUE** les lots 6 440 905 et 6 440 906 doivent faire l'objet d'une contribution pour fins de parcs.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 440 868 à 6 440 906** du Cadastre du Québec préparé par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre, daté du 3 septembre 2021, minute 11172, dossier 2020-08-15 SD4073, le versement d'une somme d'argent équivalent à 10 % de la valeur marchande des lots 6 440 905 et 6 440 906, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-625**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE 2021-00201, 2021-00159, 2021-00002, 2021-00003,  
2021-00205, 2021-00198, 2021-00204,  
2021-00200 ET 2021-00196**

---

**ATTENDU** les recommandations du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

<b>PIIA – 2021-00201</b>	<b>300, rue Legault</b> <b>Nouvelle construction - Bâtiment industriel</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.1</b> et plans ( <b>Annexe A</b> )
<b>PIIA – 2021-00159</b>	<b>842, boulevard du Curé-Labelle</b> <b>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.3</b> et plans ( <b>Annexe B</b> )
<b>PIIA – 2021-00002</b>	<b>82, boulevard de Chambéry</b> <b>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.4</b> et plans ( <b>Annexe C</b> )
<b>PIIA – 2021-00003</b>	<b>84, boulevard de Chambéry</b> <b>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.5</b> et plans ( <b>Annexe D</b> )
<b>PIIA – 2021-00205</b>	<b>205, rue Carmelle-Boutin</b> <b>Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.6</b> et plans ( <b>Annexe E</b> )
<b>PIIA – 2021-00198</b>	<b>49, rue du Montlevin</b> <b>Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.7</b> et plans ( <b>Annexe F</b> )
<b>PIIA – 2021-00204</b>	<b>756, boulevard du Curé-Labelle</b> <b>Impôt Blainville</b> <b>Enseigne murale</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.8</b> et plans ( <b>Annexe G</b> )
<b>PIIA – 2021-00200</b>	<b>832, boulevard du Curé-Labelle, local A</b> <b>Uniprix</b> <b>Enseignes détachées et murales</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.9</b> et plans ( <b>Annexe H</b> )
<b>PIIA – 2021-00196</b>	<b>1355, boulevard Michèle-Bohec, local 104</b> <b>Boustan</b> <b>Enseignes murales</b> Recommandation <b>C.C.U. 21-10-05.10</b> et plans ( <b>Annexe I</b> )

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets

**2021-00201, 2021-00159, 2021-00002, 2021-00003, 2021-00205, 2021-00198, 2021-00204, 2021-00200 et 2021-00196** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à I »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-626**

**PROJET INTÉGRÉ  
DEMANDE PI – 2021-00001  
CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS  
MULTIFAMILIAUX ISOLÉS  
82 ET 84, BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de deux bâtiments multifamiliaux isolés, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation **21-10-04.1** du 19 octobre 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI-2021-00001** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-627**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE MODIFIANT LA  
CONVENTION COLLECTIVE DES  
POLICIERS ET POLICIÈRES  
2020-2024**

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2021-03** concernant la mise à jour de l'annexe C-2-0 relative à la liste d'éligibilité à la fonction de sergents.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2021-03** avec *l'Association des policiers et policières de Blainville*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-628**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHEF DE SECTION  
SECTEUR CULTUREL  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE,  
BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de confirmer l'embauche de *M<sup>me</sup> Catherine Fontaine* au poste-cadre permanent de « *Chef de section – secteur culturel* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, à compter du 10 janvier 2022, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-629

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
COORDONNATEUR - RELATIONS DE TRAVAIL  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Karolann Guérin** au poste-cadre permanent de « *coordonnateur – relations de travail* » au Service des ressources humaines, à compter du 6 décembre 2021, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-630

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
TROIS OPÉRATEURS-CONCIERGES  
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE,  
BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron de confirmer l'embauche de **Monsieur Maxime Beaulieu, Monsieur Marc Gervais et Madame Émilie Niemi** aux postes permanents d'« *opérateurs-concierges* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 24 octobre 2021. Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-631

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
INSPECTEUR EN BÂTIMENTS  
ET ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE L'URBANISME ET DE  
L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> Joannie Panneton** au poste permanent d'« *Inspecteur en bâtiments et environnement* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, rétroactivement au 16 novembre 2021, et ce, conditionnellement à la réussite des tests médicaux et de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-632

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES  
PRÉPOSÉES AUX PERMIS ET À L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLE DU TERRITOIRE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mesdames Sandrine Énard et Marie-Pier Richard** aux postes permanents de « *Préposées aux permis et à l'environnement* » au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, rétroactivement au 9 et 15 novembre 2021 respectivement, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-633

**DÉPÔT – RAPPORT D’EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D’EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2021**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d’autoriser l’engagement de personnel* pour la période du **16 septembre au 15 octobre 2021** et d’ordonner la fin d’emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-634

**PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS 2022  
DE L’ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel :

**DE CONFIRMER** l’engagement de la Ville de Blainville à participer au « PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS 2022 » de l’**Association Québec-France** et à **RÉSERVER** deux (2) emplois pour des candidats français à l’été 2022 dans le cadre de ce programme;

**DE RENOUELER** l’adhésion de la Ville à l’**Association Québec-France** pour une période d’un an, soit d’**octobre 2021 à septembre 2022**;

**DE NOMMER** Monsieur Yves-Patrick Laurent, conseiller en acquisition de talents au Service des ressources humaines, comme représentant de l’employeur et responsable de ce dossier, étant dûment autorisé à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce programme, conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-635

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER 7210-2022-015 P  
MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION DES  
GARAGES DES DEUX CASERNES ET  
REMPLACEMENT DE LA GÉNÉRATRICE AU  
POSTE DE SURPRESSION RENAISSANCE  
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS  
ET SURVEILLANCE**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d’accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **BLONDIN FORTIN ET ASSOCIÉS** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la mise aux normes de la ventilation aux garages des deux casernes et du remplacement de la génératrice au poste de surpression Renaissance, au montant de **112 928,45 \$ taxes incluses**, et d’autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1642, le tout conditionnel à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-636

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-078 P  
ACQUISITION D’UN TRACTEUR NEUF DE TYPE AGRICOLE À  
QUATRE (4) ROUES MOTRICES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d’accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **J. RENÉ LAFOND INC.**, au montant de **79 995,00 \$ non taxable**, pour l’acquisition d’un tracteur neuf de type agricole à quatre (4) roues motrices, ainsi que

l'option de rachat 1 d'un tracteur de marque et modèle John Deere 5200 E 1995 avec bras de chargeur et godet au montant 4 000,00 \$, pour une dépense totale de **75 995,00 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-637**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-116 P  
ACQUISITION DE PIERRES ET D'ABRASIF ROUTIER AB5  
ANNÉE 2022**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CARRIÈRES UNI-JAC INC. (CARRIÈRES LAURENTIENNE)** pour l'acquisition de pierres et d'abrasif routier AB5, pour l'année 2022, au montant total de **64 245,62\$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.322.00.621 et 02.330.00.621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-638**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2021-117  
DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES  
ET DES LIEUX AVOISINANTS  
PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONTAINE PAYSAGISTE INC.** pour le déneigement des patinoires et des lieux avoisinants, pour la période hivernale 2021-2022, au montant total de **60 936,75\$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.755.00.542.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-639**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER 7210-2022-013  
RUE DE CASTILLO  
MISE AUX NORMES DU POSTE DE POMPAGE  
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS  
ET SURVEILLANCE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **BHP EXPERTS-CONSEILS S.E.C.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la mise aux normes du poste de pompage de la rue Castillo, au montant de **57 545,00\$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1643, le tout conditionnel à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-640**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1638**

---

**ATTENDU QU'**en date du 5 octobre 2021, le *Projet de Règlement 1638* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant **D'APPROUVER** le *Règlement 1638 décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau de la façade du manège au Parc équestre, de mise à niveau du système de climatisation phase 1 de l'Hôtel de Ville, du plan de maintien des actifs (PDMA) et de divers travaux au poste de pompage de la Seigneurie Ouest, et un emprunt de 1 625 000 \$ à ces fins.*

**DE DÉCRÉTER** que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021.

**QUE** le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
2021-11-641

**ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES  
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le **Calendrier** des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, soit fixé comme suit :

***Le 18 janvier 2022***

***Le 8 février 2022***

***Le 15 mars 2022***

***Le 12 avril 2022***

***Le 10 mai 2022***

***Le 7 juin 2022***

***Le 5 juillet 2022***

***Le 16 août 2022***

***Le 13 septembre 2022***

***Le 11 octobre 2022***

***Le 8 novembre 2022***

***Le 6 décembre 2022***

QUE ces séances débutent à **19 h 30.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
2021-11-642

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Serge Paquette que **Monsieur Stéphane Bertrand** soit nommé maire suppléant pour la période du **24 novembre 2021 au 15 mars 2022 inclusivement.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-643**

**NOMINATION DIVERSES  
COMITÉS INTERNES ET AUTRES ORGANISMES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de nommer les personnes suivantes membres des **Comités internes et autres organismes**, ces nominations prenant effet **à compter du 24 novembre 2021**, savoir :

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Délégués : Patrick Marineau  
David Malenfant

Substitut : Stéphane Bertrand

**COMITÉ DE GESTION DU STADE RICHARD GARNEAU**

Délégués : Patrick Marineau  
Stéphane Bertrand

**ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BLAINVILLE (AGAB)**

Délégués : Michel Lacasse  
Stéphane Bertrand

Substituts : Normand Dupont  
Patrick Marineau

**CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE**

Délégués : Liza Poulin  
Serge Paquette  
Stéphane Bertrand

**CENTRE SPORTIF DE BLAINVILLE**

Délégué : Nicole Ruel

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

Délégué : Liza Poulin

**COMITÉ DE SUIVI STABLEX**

Délégué : Philippe Magnenat

**TRICENTRIS**

Délégué : Marie-Claude Collin

Substitut : Patrick Marineau

**CORRIDOR FORESTIER DU GRAND COTEAU**

Délégué : Francis Allaire

**M.R.C. DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

Délégué : Liza Poulin

Substitut : Maire suppléant

**MANOIR BLAINVILLE**

Délégués : Marie-Claude Collin  
Jean-François Pinard

**OFFICE D'HABITATION THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

Délégué : Serge Paquette



**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX  
DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**

Délégués : Liza Poulin  
Jean-François Pinard

Substitut : Patrick Marineau

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT**

Délégués : Marie-Claude Collin  
Marie-Claude Perron

Substitut : Patrick Marineau

**TÉLÉVISION DES BASSES LAURENTIDES (TVBL)**

Délégué : Nicole Ruel

**U.M.Q./CAUCUS RÉGIONAL DES LAURENTIDES**

Délégué : Liza Poulin

QUE l'ensemble des nominations et délégations faites antérieurement par le conseil, aux mêmes fins que ci-dessus, soient révoquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-644**

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice générale adjointe – Administration et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2021-11-645**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
À L'ENTREPRENARIAT  
OCTROI DE SUBVENTION  
ANIFORME FITNESS+ S.E.N.C.**

---

**ATTENDU** le Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat créé par la Ville de Blainville à la suite du dépôt des états financiers de la Ville pour l'année 2012;

**ATTENDU QU'**une somme de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) a été rendue disponible dans le cadre de ce programme;

**ATTENDU** le mandat confié à la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC) pour la gestion du Programme, l'analyse des demandes d'aide présentées et le dépôt au conseil des recommandations qui méritent une subvention;

**ATTENDU** le dépôt auprès du conseil du rapport du comité formé par la MRC pour l'analyse de la demande d'aide recommandant l'octroi d'un prêt à l'entreprise suivante, située sur le territoire de Blainville, savoir : **ANIFORME Fitness+ S.E.N.C.**;

**ATTENDU** le certificat de la trésorière confirmant la disponibilité des fonds requis aux fins de la présente résolution;

**ATTENDU** la compétence accordée à la Ville en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accorder, dans le cadre du **Programme d'aide financière à l'entrepreneuriat** de la Ville de Blainville, l'aide financière suivante :

- Un prêt de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, remboursable à partir du 1er janvier 2022 à raison de 208,33 \$ par mois, à l'entreprise **ANIFORME Fitness+ S.E.N.C.** des entrepreneurs Élise Renault-Roy et Jonathan St-Jean.

QUE le directeur des Services juridiques ou en son absence la greffière adjointe, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville, le document attestant du prêt à l'entreprise **ANIFORME Fitness+ S.E.N.C.**

QUE la directrice des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette somme à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-646**

**ACQUISITION DES LOTS 2 273 481 ET 2 273 393**

---

**ATTENDU QUE** la Ville est propriétaire de la majorité des terrains dans l'emprise de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec et qu'il existe présentement plusieurs sentiers informels dans cette emprise qui sont utilisés par les citoyens;

**ATTENDU QUE** la Ville a été approchée par le propriétaire de deux lots situés dans l'emprise d'Hydro-Québec, entre la rue Maurice-Cullen et la voie ferrée, pour en faire l'acquisition à la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

**ATTENDU QU'**il serait avantageux pour la Ville d'en faire l'acquisition pour consolider ses propriétés;

**ATTENDU** la promesse de vente de **9061-2169 QUÉBEC INC.** à la Ville de Blainville, datée du 20 septembre 2021, laquelle a été acceptée de façon préliminaire par le directeur des Services juridiques et greffier le 12 octobre 2021, sujette à ratification par le conseil.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser l'acquisition des lots 2 273 481 et 2 273 393 du Cadastre du Québec appartenant à **9061-2169 QUÉBEC INC.** au prix et selon les termes et conditions prévus à la promesse de vente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier le prix d'acquisition à même le surplus accumulé;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-647

AUTORISATION DE SIGNATURE  
ACTE DE CESSION DE LOTS  
RUES MICHEL-SIDRAC, JOYAL, RÉMI-FRANC ET FRANC  
DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC.  
ET GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer l'acte de cession à la Ville des lots 4 430 648 à 4 430 654, 5 212 015 et 2 973 192 du Cadastre du Québec, appartenant à **DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER GRILLI INC.** et **GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-648

AUTORISATION DE SIGNATURE  
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE  
LOT 6 355 119  
LES PLACEMENTS MAXIME LACROIX INC.

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que la Ville accorde à **LES PLACEMENTS MAXIME LACROIX INC.** une mainlevée pure et simple et consente à la radiation de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en faveur de la Ville aux termes des actes de vente publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous les numéros **23 030 651** et **24 629 760**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-649

DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENTS 1639, 1642, 1643, 1644 ET 1645

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant :

- La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **22 septembre au 7 octobre 2021** sur le règlement suivant :

***Règlement 1639 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux, et décrétant un emprunt de 420 000 \$ à cette fin.***

- La procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **20 octobre au 4 novembre 2021** sur les règlements suivants :

***Règlement 1642 décrétant l'exécution de travaux de mise aux normes de la ventilation des garages des deux casernes, ainsi que le remplacement de la génératrice au poste de suppression Renaissance, et un emprunt de 1 000 000 \$ à ces fins.***

***Règlement 1643 décrétant l'exécution de travaux d'inspection et de réparation d'égouts, de mise aux normes du poste de pompage Castillo et d'ajout de télémétrie aux postes de pompage – phase 2, et un emprunt de 980 000 \$ à cette fin.***

***Règlement 1644 décrétant l'exécution de travaux de réaménagement des parcs, d'ajout d'enseignes au parc équestre et de remplacement du réseau d'éclairage décoratif, et un emprunt de 1 490 000 \$ à ces fins.***

**Règlement 1645 décrétant l'exécution de travaux de réfection des chaussées, pistes cyclables, passages piétons et trottoirs, d'ajout de mesures de modération de la vitesse, de réhabilitation de conduites d'eau potable et de remplacement de vannes, et de reconstruction d'un terrain de baseball au Parc Blainville, et un emprunt de 6 625 000 \$ à ces fins.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-650

MODIFICATION D'UNE ENTENTE EXISTANTE  
9402-1482 QUÉBEC INC.  
LOT 6 357 329  
RUE JEAN-GUYON

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a vendu à **9402-1482 QUÉBEC INC.**, par acte notarié signé le 19 mars 2020, le lot 6 357 329 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Jean-Guyon;

**ATTENDU QUE** selon les termes apparaissant à l'acte de vente, la compagnie **9402-1482 QUÉBEC INC.** s'était engagée à construire ou à faire construire sur le terrain, au plus tard le 30 septembre 2021, une résidence pour aînés d'un minimum de 160 unités dont la valeur minimum selon le rôle d'évaluation en vigueur à cette date serait de 18 500 000 \$;

**ATTENDU QU'**en cas de défaut, le contrat prévoit notamment le droit pour la Ville d'imposer une pénalité égale aux taxes foncières que la Ville perd en raison de l'absence de bâtiment ou du fait que la valeur n'est pas atteinte;

**ATTENDU QU'**en date du 9 novembre 2021, la compagnie **9402-1482 QUÉBEC INC.** avisait la Ville qu'un délai supplémentaire serait requis pour terminer la construction et demandait un report au 31 décembre 2022.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'apporter la modification suivante à l'entente existante entre la Ville et **9402-1482 QUÉBEC INC.**, suite à la vente à cette entreprise du lot 6 357 329 du Cadastre du Québec (rue Jean-Guyon), savoir :

- Report au **31 décembre 2022** de l'obligation de construire stipulée à l'acte de vente et annulation de l'obligation de verser à la Ville une pénalité équivalente aux taxes foncières jusqu'à cette date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-651

APPROBATION – BUDGET 2022  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU  
PARC DU DOMAINE VERT

---

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert a dressé son budget pour l'exercice financier 2022;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'adopter le **Budget 2022** de la **Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert** au montant **2 202 290 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-652

**APPROBATION – BUDGET 2022  
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville a dressé son budget pour l'exercice financier 2022;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'adopter le Budget 2022 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville au montant 3 470 972 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-653

**APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES  
SUR CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVÉS**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

**ATTENDU** le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 21 486 000 \$ en date du 29 octobre 2021.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** aux règlements d'emprunt d'origine suivant, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1445	6 103,76 \$
1511	460,16 \$
1518	9 384,03 \$
1532	29 756,40 \$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-654

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois **d'octobre 2021** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-655

**DÉPÔT – RAPPORT D’ADJUDICATION DE LA  
DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES  
ET TRÉSORIÈRE  
EMPRUNT PAR ÉMISSION D’OBLIGATIONS AU MONTANT DE  
22 942 000 \$ DATÉES DU 29 OCTOBRE 2021**

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière du **Rapport d’adjudication concernant l’émission d’obligations** au montant de **22 942 000 \$** datées du 29 octobre 2021, conformément à l’article 50.1 du *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-656

**DON DE VÉLOS  
À L’ORGANISME SOS VÉLO**

---

**ATTENDU QUE** la Ville récupère annuellement plusieurs vélos abandonnés sur le territoire, lesquels sont vendus à l’encan;

**ATTENDU QUE** la vente à l’encan annuelle a été annulée en raison de la pandémie;

**ATTENDU QUE** les vélos occupent beaucoup d’espace d’entreposage et que le fait de les laisser à l’extérieur durant un hiver complet risque de les endommager davantage.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de faire don de *vingt-sept (27)* vélos à l’organisme d’aide à l’insertion sociale **SOS VÉLO** qui récupère, répare et revend des vélos usagés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-657

**MANDAT À L’UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L’ACHAT DE  
PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS  
POUR LES ANNÉES 2022 À 2025**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition de l’**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l’UMQ)** de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (*ou MRC ou régies intermunicipales*) intéressées, un regroupement d’achats de pneus;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l’**UMQ** une entente ayant pour but l’achat de produits en son nom;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l’**UMQ** de déléguer par entente, une partie de l’exécution du processus contractuel au Centre d’acquisition gouvernemental (**CAG**);

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville désire adhérer à ce dossier d’achats regroupés (*DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés*) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d’inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant que la Ville de Blainville :

**CONFIRME** son adhésion au **Regroupement d’achats CAG-UMQ** pour l’achat de pneus neufs, rechapés et remoulés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025;

**CONFIE** au **CAG** par l'entremise de l'**UMQ**, le processus menant à l'adjudication des contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

**CONSENT** à ce que l'**UMQ** délègue au **CAG**, l'exécution de la présente entente;

**S'ENGAGE** à compléter pour le **CAG**, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription transmise qui vise à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

**ESTIME** ses besoins en pneus pour la durée du contrat de trois (3) ans à environ **179 000 \$**;

**S'ENGAGE** à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**RECONNAISSE** que selon la politique administrative du **CAG**, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du **CAG** et d'en assumer le coût d'abonnement annuel, pour être inscrit à ce *DAR-Pneus* et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le **CAG**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-658

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS  
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE  
PRODUITS D'ABAT-POUSSIÈRE  
POUR L'ANNÉE 2022**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a reçu une proposition de l'**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (l'UMQ)** de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

**ATTENDU** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

**ATTENDU QUE** la proposition de l'**UMQ** est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du chlorure de calcium solide en flocons et/ou du chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant que la Ville de Blainville :

**CONFIE** à l'**UMQ** le mandat de préparer en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022;

**CONFIE** à l'**UMQ** la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et, de ce fait, accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**S'ENGAGE**, si l'**UMQ** adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le soumissionnaire à qui le contrat est adjugé;

**RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**RECONNAISSE** que l'**UMQ** recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-659

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE PRÊT  
DE SERVICE D'UN POLICIER DU SERVICE DE POLICE  
DE LA VILLE DE BLAINVILLE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC  
AFFECTÉ À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE RIVE-NORD  
(ERM)**

---

**ATTENDU QUE** l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique (RLRQ, chapitre M-19.3)* confie notamment au ministère de la Sécurité publique le mandat d'assurer l'application des lois relatives à la police et de favoriser la coordination des activités policières;

**ATTENDU QUE** selon le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 6)*, la Sûreté du Québec a la responsabilité d'effectuer la coordination policière de la lutte contre le crime organisé;

**ATTENDU QUE** les escouades régionales mixtes d'enquêtes se sont avérées l'une des stratégies de répression les plus efficaces et efficientes pour lutter contre la criminalité organisée en misant, notamment, sur la concertation des activités et des pratiques policières de plusieurs corps de police;

**ATTENDU QUE** le crime organisé constitue un enjeu en matière de sécurité publique dans la région de la Rive-Nord;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville souhaite participer et contribuer aux opérations de l'Escouade régionale mixte Rive-Nord;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville convient de libérer un policier de ses fonctions au sein du Service de police de la Ville de Blainville afin de lui permettre d'être affecté exclusivement à l'Escouade régionale mixte Rive-Nord pour la durée de l'entente.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser le directeur général, ou en son absence le directeur général adjoint, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente relative au prêt de services de policiers du service de police de la Ville de Blainville à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte Rive-Nord (UO4174), laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-660

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2018-035 P  
ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LES  
VILLES DE BLAINVILLE, DEUX-MONTAGNES,  
MIRABEL, SAINTE-THÉRÈSE, SAINT-EUSTACHE  
ET SAINT-JÉRÔME**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2018-08-437** adoptée le 21 août 2018, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **AÉRO-FEU LTÉE** pour l'achat d'habits de combat des incendies pour les villes de Blainville, Deux-Montagnes, Mirabel, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache et Saint-Jérôme, pour les années 2018 à 2020;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux options de renouvellement d'une année chacune pouvant être exercée par la ville mandataire à sa seule discrétion;

**ATTENDU QUE** les villes membres du regroupement ont confirmé à la Ville de Blainville, mandataire, leur intention de renouveler le contrat pour l'année 2022 selon les quantités précisées par chacune;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **AÉRO-FEU LTÉE** pour l'achat d'habits de combats des incendies pour les villes de Blainville, Deux-Montagnes, Mirabel, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache et Saint-Jérôme pour l'année 2022, au montant total de **235 652,78 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter la partie de la dépense attribuable à la Ville de Blainville, soit la somme de **40 502,82 \$ taxes incluses**, à même le fonds de roulement pour une période de 60 mois.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-661

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE  
ÉCHANGE DE SERVICES  
ACTIVITÉS AQUATIQUES  
ANNÉES 2022 À 2026**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la **Ville de Saint-Eustache** relatif à un échange de services concernant certaines activités aquatiques pour les années 2022 à 2026, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-662

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE  
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT  
ACTIF (VÉLOCE III) VOLET 3 : ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET  
DE SES EMBRANCHEMENTS**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire ou son représentant à faire une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements, en fonction des dépenses déclarées par la municipalité pour l'entretien du réseau cyclable pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-663

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR L'ÉLABORATION ET LA  
PUBLICATION D'UN  
APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT  
DES MATIÈRES RECYCLABLES  
14 AVRIL 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la Ville de Blainville :

**ADHÈRE** au regroupement des villes de la Couronne Nord dans le but d'accomplir en commun un appel d'offres publics en vue de l'adjudication de contrats relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024, avec possibilité de prolongation.

**CONFIE** à la Ville de Mascouche la responsabilité du processus menant à l'adjudication desdits contrats, en son nom et de celui des autres municipalités intéressées.

**QUE** les coûts soient partagés de façon égale entre chacune des municipalités participantes pour l'embauche d'une firme par la Ville de Mascouche pour la préparation des devis d'appel d'offres public, en excluant toutes contributions financières ou rétributions entre les parties pour services administratifs rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-664

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)  
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS  
ANNÉES 2022 À 2024  
DOSSIER SA2019-085 P

---

**ATTENDU QUE** les Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines sont parties à une entente intermunicipale ayant pour but d'octroyer en commun un contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

**ATTENDU QUE** cette entente s'est renouvelée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville est mandataire pour l'exécution de toutes les démarches requises relatives au contrat;

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2019-12-402** adoptée le 10 décembre 2019, le conseil acceptait la soumission de la firme **G.D.G. ENVIRONNEMENT INC.** au montant total de **5 472 419,09 \$ taxes incluses**, pour le contrôle biologique des moustiques et des mouches noires piqueuses sur le territoire des Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines pour les années 2020 à 2024 inclusivement;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation pour le **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)** était pour les années 2020 à 2022 et que des modifications cartographiques doivent être apportées au contrat;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont assujettis à la délivrance d'une autorisation émise par le **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)**.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la firme **G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE**, à déposer auprès du **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)**, une demande d'autorisation pour chacune des villes parties à l'entente, soit les **Villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines** pour la réalisation des travaux de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de ces municipalités pour les **années 2022 à 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-665

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2018-104 P  
NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE  
ANNÉE 2022

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2019-01-035** adoptée le 22 janvier 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « dernière » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire pour l'année 2022, au montant de **93 623,18 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.415.00.527**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-666

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2018-118 P  
TRAVAUX DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL  
DU RÉSEAU D'AQUEDUC  
ANNÉE 2022

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2019-03-148** adoptée le 19 mars 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « dernière » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2022, au montant de **54 632,96 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-667

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2019-006 P  
DISPOSITION DES RÉSIDUS DE BALAIS  
DANS UN SITE AUTORISÉ  
ANNÉE 2022

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2019-03-151** adoptée le 19 mars 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **WM QUÉBEC INC. (WASTE MANAGEMENT)** pour la disposition des résidus de balais dans un site autorisé pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « dernière » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **WM QUÉBEC INC. (WASTE MANAGEMENT)** pour la disposition des résidus de balais dans un site autorisé pour l'année 2022, au montant de **55 992,83 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-668

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2019-109 P  
NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUES,  
DE COURS D'ÉCOLES, DE PARCS ET  
DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX  
ANNÉE 2022

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2019-12-703** adoptée le 10 décembre 2019, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'écoles, de parcs et de stationnements municipaux pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *dernière* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'écoles, de parcs et de stationnements municipaux pour l'année 2022, au montant de **56 252,66 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.415.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-669**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2019-126 P**  
**INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE**  
**ANNÉE 2022**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2020-02-087** adoptée le 18 février 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *deuxième* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie pour l'année 2022, au montant de **45 415,13 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-670**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2020-048 P**  
**COLLECTE, TRANSPORT, ÉLIMINATION ET/OU RECYCLAGE DES**  
**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**  
**ANNÉE 2022**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2020-10-487** adoptée le 13 octobre 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la collecte, le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *première* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la collecte, le transport, l'élimination et/ou le recyclage des résidus domestiques dangereux pour l'année 2022, au montant de **48 775,78 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.452.10.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-671

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2020-053 P  
TRANSPORT, TRI, VALORISATION ET DISPOSITION  
DES MATÉRIAUX SECS AVEC SERVICE DE LOCATION  
DE CONTENEURS POUR L'ÉCOCENTRE  
ANNÉE 2022

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2020-10-488** adoptée le 13 octobre 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICES SANITAIRES SAINT-ANTOINE INC.** pour le transport, le tri, la valorisation et la disposition des matériaux secs avec service de location de conteneurs pour l'écocentre pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *première* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **SERVICES SANITAIRES SAINT-ANTOINE INC.** pour le transport, le tri, la valorisation et la disposition des matériaux secs avec service de location de conteneurs pour l'écocentre pour l'année 2022, au montant de **388 309,67 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.453.10.446 et 02.453.20.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-672

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2021-004  
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE  
ANNÉE 2022

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2021-03-143** adoptée le 16 mars 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9407-5124 QUÉBEC INC. (MP DUPONT)** pour les travaux de réparation de pavage pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « *première* » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **9407-5124 QUÉBEC INC. (MP DUPONT)** pour les travaux de réparation de pavage pour l'année 2022, soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2022, au montant de **27 207,68 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-673

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2021-010 P  
TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE  
FISSURES SUR DIVERSES RUES  
ANNÉE 2022

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2021-03-146** adoptée le 16 mars 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SCHELLEMENT FLEXTECH INC.** pour des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2022, il s'agit de la « première » année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des Travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **SCELLEMENT FLEXTECH INC.** pour des travaux de scellement de fissures sur diverses rues pour l'année 2022, au montant de **31 871,07 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le Règlement d'emprunt 1625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-674**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION**  
**DOSSIER SG2021-034 A**  
**AMEUBLEMENT DE LA SALLE DE PRÉLÈVEMENT**  
**POSTE DE POLICE**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter la proposition de la compagnie **EMBLM (SOLUTIONS ZOOM)** pour l'acquisition de meubles pour la salle de prélèvement au poste de police, au montant total de **2 127,04 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2021-11-675**

**ACCEPTATION DU PROJET**  
**DOSSIER 7220-2021-001**  
**PROLONGEMENT DES RUES DE BOURGET (PH. 1)**  
**ET DE BELLEVUE**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales des rues **de Bourget (ph. 1) et de Bellevue** soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTÉ** les plans **BL21-024-C0 à BL21-024-C8 & BL21-024-E0 à BL21-024-E5**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **CONFIRME** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** dépose une déclaration de conformité et/ou une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 LQE auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (**MELCC**), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III** du **RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**;

QUE la résolution 2021-07-413 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-676

ACCEPTATION DU PROJET  
DOSSIER 7220-2021-002  
PROLONGEMENT DES RUES DE BOURGET (PH. 2)  
ET DE BELLEVUE  
QUARTIER CHAMBÉRY

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron que le conseil municipal :

- **AUTORISE** que le projet de construction des infrastructures municipales des rues **de Bourget (ph. 2) et de Bellevue** soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;
- **ACCEPTÉ** les plans **BL21-040-C0 à BL21-040-C7 & BL21-040-E0 à BL21-040-E4**, couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;
- **CONFIRME** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le **MELCC**, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** dépose une déclaration de conformité et/ou une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 LQE auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;
- **CONFIRME** que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC, et ce, dans le cadre de ce même projet;
- **AUTORISE** la mairesse, en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III du RÉGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**;

QUE la résolution 2021-08-482 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-677

MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SG2019-051 P  
CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX  
RUE OMER-DESERRES

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter les **directives de changement N<sup>os</sup> 127 à 129**, au montant total de **42 553,30 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **ARCHIPEL ARCHITECTURE INC.** dans le cadre du projet de construction des Ateliers municipaux, payable à l'entreprise **GROUPE GEYSER INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approuver cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1570-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-678

MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SG2021-038 P  
RECONSTRUCTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL  
DE VILLE – SECTEURS FINANCES ET RH

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter les **directives de changement N<sup>os</sup> 04 à 06**, au montant total de **16 951,24 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de reconstruction de la toiture de l'hôtel de ville – secteurs Finances et RH, payable à l'entreprise **POULIN & BUREAU INC.**,

d'autoriser une dépense additionnelle au montant de **4 577,42 \$ taxes incluses**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2021-11-679

MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SG2021-021 P  
MISE À NIVEAU DES BASSINS DE RÉTENTION SERVANDO ET  
CHENONCEAU

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'accepter les **directives de changement N<sup>os</sup> 05 et 06**, au montant total de **18 321,77 \$ taxes incluses**, préparées par la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** dans le cadre du projet de mise à niveau des bassins de rétention Servando et Chenonceau, payable à l'entreprise **DESORMEAUX EXCAVATION (9268-7368 QUÉBEC INC.)**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1589.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

### **PAROLE AU CONSEIL**

RÉSOLUTION...  
2021-11-680

CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Patrick Marineau que la séance soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**